



CCAS

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

1 – Objectifs et obligations légales

Issu de l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (dite loi NOTRe), le Débat d'Orientation Budgétaire doit faire l'objet d'une délibération du Conseil d'administration.

Le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 précise le contenu ainsi que les modalités de publication et de transmission du rapport d'orientation budgétaire :

- son contenu porte sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes ainsi que sur la structure de la dette
- il doit faire l'objet d'une délibération spécifique
- le rapport est transmis par le CCAS de la ville au président de la Communauté d'Agglomération dont elle est membre dans un délai de quinze jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante.
- Il est mis à disposition du public dans les quinze jours suivant la tenue du débat d'orientation budgétaire. Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen.

2 – Cadre de l'élaboration du budget 2024

Le CCAS intervient dans plusieurs domaines :

✓ ACTIONS EN FAVEUR DES AINÉS

Une somme sera prévue au budget 2024 pour couvrir les dépenses relatives à l'organisation des actions suivantes :

- Repas de l'âge d'or avec animation :

Dépenses 2023 : traiteur : menu à 35€ pour 7875€ - vin et clairette pour 956 € - groupe d'animation pour 550€

- Colis de Noël distribués aux personnes de plus de 75 ans et celles résidant en EHPAD :

En 2023, dépense de 7 500€

- Après-midi récréative pour les séniors

En 2023, Troupe « Cabaret » pour 3 700€ + goûter offert pour 500€

Manifestation reconduite en 2024 et touchant les personnes à partir de 65 ans donc certainement un nombre plus important de participants à prévoir pour le goûter.

✓ **AIDES**

Les aides sociales sont allouées aux particuliers et se décomposent ainsi :

- Bons alimentaires ou carburant 3 725 € en 2023
- Aides au chauffage : 820€ en février 2023 (solde 2022) soit 4 dossiers
11 420€ en novembre 2023 soit 47 dossiers – au total 12 240€
- Aides au paiement de factures : 6 084 € en 2023 : loyers – électricité – gaz – eau – restaurant scolaire
– MJC pour vacances scolaires - soins dentaires – aide achat chariot pour une jeune fille handicapée

Soit un total de 22 050 € en 2023

En 2024, le budget des aides sociales s'élèvera à 28 000€

✓ **SUBVENTIONS**

En 2023, le CCAS a versé 5 200 € de subvention de fonctionnement aux associations.

En 2024 suppression de la subvention à l'association des Portes de l'Emploi qui assurait une permanence tous les mardis matin hors vacances scolaires pour proposer des emplois aux Etoiliens et Etoiliennes qui étaient en recherche d'emploi.

En 2022 la fréquentation avait fortement baissé mais nous avons décidé de maintenir ce service pour 2023 et d'organiser un forum de l'emploi en sollicitant les entreprises d'Etoile et des communes avoisinantes, les Portes de l'Emploi se chargeant des institutionnels (Pole Emploi, Mission locale, entreprises d'insertion)
Bilan du Forum : 66 visites mais peu de retombées sur l'embauche.

Fréquentation de la permanence pour l'année 2023 : 36 personnes sur l'année

Les entreprises étant pour la plupart en recherche permanente de salariés organisent des job dating et le service rendu par les Portes de l'Emploi n'était plus satisfaisant.

Les autres subventions ont été légèrement revalorisées.

En 2024, le budget subventions s'élèvera à 3 800€.

✓ **LA SEMAINE BLEUE**

Semaine du 30 septembre au 5 octobre 2024, une animation sera conduite par la Sécurité Routière.

✓ **ATELIERS CUISINE BANQUE ALIMENTAIRE**

La Banque Alimentaire nous a sollicité pour organiser un atelier cuisine pour les bénéficiaires étoiliens à la cuisine de la Salle Polyvalente. Il aura lieu le 28 mars au matin et 8 personnes se sont d'ores et déjà inscrites.

✓ **PANIERES SOLIDAIRES AMAP/MON BEAU JARDIN**

AMAP AURA est une Association qui œuvre pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne ayant pour objectif de préserver l'existence et la continuité des fermes de proximité. Elle organise une distribution par abonnement de produits locaux sur les communes d'Etoile et de Beaumont les Valence.

Cette association a proposé au CCAS un partenariat pour la mise en place **d'une expérimentation de contrats solidaires**. Cela consiste à la distribution de paniers de fruits et légumes de saison livrés par des agriculteurs locaux référencés aux personnes soutenues et présentées par le CCAS.

Le coût de ces paniers est réparti entre 20% pour le bénéficiaire, 40% pour l'association AMAP AURA et 40% pour le CCAS.

L'expérimentation sera faite pour 7 livraisons (une par quinzaine) entre le 11 avril et le 4 juillet dans le garage d'un particulier à Etoile, membre de l'association.

Les premières inscriptions ont permis de mobiliser 10 familles. Le coût pour le CCAS sera de 728€.

Un bilan sera fait à l'issue de cette expérimentation pour déterminer la suite à donner à cette opération.

✓ **UFOLEP – dispositif Bien manger – Bien bouger**

Cette opération est entièrement financée par la CARSAT

Il s'agit de 6 ateliers destinés à des seniors autonomes (GIR 5 et GIR 6) par groupe de 12 maxi et 4 mini 4 ateliers diététique de 2 heures chacun entrecoupés de 2 ateliers d'activité physique de 1h30 à raison d'une séance par semaine.

Le rôle du CCAS est de trouver une salle gratuite, de promouvoir ce projet et d'enregistrer les inscriptions.

✓ **MUSIQUE ET MOUVEMENT**

Projet présenté à la Conférence des Financeurs du département pour être réalisé 2^{ème} semestre 2024.

L'objectif principal est de redonner l'envie de bouger avec plaisir et de travailler sur l'équilibre et la prévention des risques de chute en s'appuyant sur la coordination de la musique et des mouvements.

L'animatrice est musicienne, professeur de piano et musico thérapeute formée pour travailler avec le public empêché.

Le rôle du CCAS sera de promouvoir ce projet s'il est accepté par la Conférence des Financeurs et de mobiliser nos associations partenaires (Ensemble et Solidaires, Familles Rurales, ADMR...) pour recueillir les inscriptions.

Les séances sont fixées du 17 septembre au 3 décembre 2024 (en occultant les vacances de Toussaint) à la Salle Estrella de 10h30 à 12h.

ANALYSE DES BESOINS SOCIAUX (ABS)

Les CCAS doivent procéder à une analyse des besoins sociaux au cours de l'année civile qui suit le renouvellement des conseils municipaux. Cette analyse consiste en un diagnostic sociodémographique à partir de données d'observation sociale du territoire. Cette analyse a été réalisée en 2022.

✓ **SUBVENTION D'EQUILIBRE BUDGET PRINCIPAL**

En 2024, la subvention d'équilibre du budget principal (principale recette du budget annexe du CCAS) sera identique à celle de 2023, soit 50 000€